

La consultation des collections patrimoniales est soumise à des conditions particulières visant à garantir la préservation des documents.

- Accès et conditions générales — Dépôt d'une pièce d'identité ou d'une carte de lecteur requis. Consultation dans un espace spécifiquement aménagé. Les documents ne peuvent pas quitter la bibliothèque.
- Demande et suivi — La prise de rendez-vous est recommandée pour préparer les documents en amont. Chaque document fait l'objet d'un enregistrement sur fiche.
- Manipulation — Se laver les mains avant la consultation. Utilisation de supports adaptés (futons, coussins). Ne pas saisir les ouvrages par les coiffes ni forcer l'ouverture des volumes.
- Matériel autorisé — Feuilles, crayons papier, ordinateurs portables et téléphones uniquement. Tous les autres effets personnels doivent être écartés de la table de consultation.
- Limites de communication — La communication d'un document peut être refusée pour des raisons de conservation. Une version numérique ou un autre exemplaire sera proposé si disponible.
- Surveillance — La consultation est encadrée par un bibliothécaire, qui vérifie les documents avant et après leur communication.
- Obligations des lecteurs — Toute forme de dégradation ou d'usage inapproprié est rigoureusement interdite. Les lecteurs sont tenus responsables des documents qui leur sont confiés.
- Reproductions — La photographie numérique sans flash est autorisée après validation par le bibliothécaire. Les photocopies sont proscrites. Toute reproduction est soumise au droit d'auteur.

| ✉ Nous contacter : bu-patrimoine@univ-nantes.fr